Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220224-DEL20220216-DE

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 24 FÉVRIER 2022

Délibération n° **DEL2022_02_16**
Intitulé : **ADHESION AU CLER - RESEAU POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE**
Environnement, numérique et GEMAPI - Energie - Energie

*

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre février, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gérard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 18 février 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 18 février 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 34 Représentés : 10

Présents :
Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Françoise DENIAU, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean-Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gérard LEGAY, Madame Régine HAUZAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michaël DODELIN, Madame Sandrine NORDET, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herléane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Madame Marie-Claude HERANVAL, Monsieur Jean-Francois LE PERF, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Catherine MAILLOT

Absents :
Madame Charlotte MASSET, Monsieur Laurent BENARD

Absents représentés :
Madame Stéphanie ETIENNE donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER, Madame Céline DAMBRY donne pouvoir à Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Jean-Marc DOUCET donne pouvoir à Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Emile CANU donne pouvoir à Monsieur Francis ALABERT, Madame Lorena TUNA donne pouvoir à Madame Herléane SOULIER, Madame Denise HEUDRON donne pouvoir à Monsieur Jean-Francois LE PERF, Madame Dominique

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220224-DEL20220216-DE

TALADUN donne pouvoir à Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Françoise BLONDEL donne pouvoir à Madame Marie-Claude HERANVAL

Administration:
Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, M. Romain LEFEBVRE, M. Mick LEROY, Mme Sandrine LOLLIER,M. Pascal PROKOP

Monsieur Louis EUDIER est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Sylvain GARAND soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Yvetot Normandie a choisi d'axer son mandat sur la transition écologique et énergétique. Depuis 2018, elle n'a de cesse de s'engager dans divers programmes visant à soutenir les actions concrètes en faveur du développement durable. Pour rappel, « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », « Territoire durable 2030 », « Territoire engagé pour la nature », « Territoire 100% énergies renouvelables » et le « Plan Climat Air Energie Territorial » sont autant de dispositifs auxquels Yvetot Normandie adhère et œuvre.

Le CLER - Réseau pour la transition énergétique (anciennement Comité de liaison pour les énergies renouvelables) est une association française, agréée pour la protection de l'environnement, créée en 1984. Elle a pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et plus largement, la transition énergétique.

En 2017, le CLER fédère un réseau de 280 structures professionnelles réparties sur l'ensemble du territoire français (associations, collectivités, entreprises) qui mettent en œuvre des pratiques locales vertueuses et reproductibles. Par la diversité de leurs activités, de leur nature et de leurs champs d'action, ils contribuent à construire une vision transversale et cohérente de l'énergie.

En 2012, le CLER a lancé les premières démarches Territoire à Énergie Positive en France, avant que le dispositif soit repris dans la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Au niveau national, le CLER – Réseau pour la transition énergétique représente les associations environnementales au conseil supérieur de l'énergie, au conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique et à la commission nationale des aides de l'ADEME. Il est également membre du bureau du plan bâtiment durable.

L'association est engagée aux côtés de multiples structures. Elle siège par exemple au conseil d'administration du Réseau Action Climat et d'Amorce, ainsi que d'Energie partagée et de MVE qui est l'Agence de l'énergie et du climat de l'Est parisien, dont il est également membre fondateur. Le CLER est également membre de l'Agence parisienne du climat (APC), sociétaire d'Enercoop et adhérent d'Inforse, deux structures dont il a contribué à la création. Il adhère à l'Association technique Energie Environnement (ATEE) où il participe au Club Biogaz.

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220224-DEL20220216-DE

Au niveau européen, le CLER est le partenaire français de la *Coalition For energy savings*, des campagnes *Cool products for a cool planet* et *Renovate Europe*. Il est également membre de la EREF (European Renewable Energies Federation).

L'adhésion à cette association permettra de bénéficier du soutien et des réseaux de celle-ci œuvrant au niveau national pour la transition énergétique et ayant permis l'émergence des démarches TEPos.

Le coût d'adhésion annuel est de 0,008 €/habitants, soit 212€ pour Yvetot Normandie.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,
vu la délibération de la Communauté de Communes Yvetot Normandie en date du 11 mai 2017 pour l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial
vu l'engagement de la Communauté de Communes Yvetot Normandie dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire 100% énergie renouvelable » de l'ADEME et la Région en juillet 2020
considérant le rapport présenté,
considérant que le projet
A reçu un avis favorable en Bureau du 03/02/2022

Article 1er – D'adhérer au CLER – Réseau pour la transition énergétique et de verser la cotisation qui s'élève à 212€ pour l'année 2022.

Article 2 – D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2022 du budget principal au chapitre 011, article 6281.

Article 3 – D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures et signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de cette décision.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220224-DEL20220216-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
YVETOT NORMANDIE